FIT FOR MARKET: RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES DES PAYS ACP (FFM)

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS AU 29 FÉVRIER 2020

À la date du 29 février 2020, 764 demandes d'intervention issues d'acteurs de la filière fruit et légumes de 50 pays ACP ont été réceptionnées et analysées par le COLEACP dans le cadre de FFM. Le volume et la fréquence des demandes de soutien adressées au COLEACP démontrent, plus de trois ans après son lancement, les besoins croissants mais aussi le dynamisme des secteurs dans ces pays sur les marchés domestiques, régionaux et internationaux.

540 protocoles d'entente ont été construits et la mise en œuvre des plans d'actions afférents est en cours via l'organisation de 789 activités de renforcement des capacités (assistance technique, formations sur site, formations collectives). La priorisation d'une partie de ces activités découle des résultats du déploiement du système d'auto-évaluation du COLEACP, articulé autour des 3 piliers de la durabilité, dont l'objectif est de permettre aux entreprises bénéficiaires d'améliorer leur compétitivité par l'adoption de pratiques durables.

Le taux d'exécution budgétaire du programme FFM à fin février est de 65,3%, après écoulement de 75,8% du temps de mise en œuvre. Néanmoins, l'ensemble des ressources financières disponibles sous le programme FFM sont à présent mobilisées et engagées. Les demandes d'intervention arrivant au COLEACP depuis janvier 2020 ne peuvent malheureusement pas faire l'objet de plans d'actions comprenant des appuis individuels et se limitent donc à la possibilité d'accéder aux services collectifs du COLEACP.

Le programme Fit For Market (FFM) vise à permettre aux petits exploitants, aux groupes d'agriculteurs et aux MPME d'accéder aux marchés de fruits et légumes internationaux et nationaux en se conformant aux exigences du marché et aux exigences sanitaires/phytosanitaires (SPS). Le programme vise à accroître la résilience, l'inclusion et la durabilité des chaînes de valeur fruits et légumes ACP en mettant l'accent sur la participation des petits exploitants, des jeunes et des femmes, qui sont souvent les plus désavantagés par les changements intervenus dans les chaînes d'approvisionnement locales et mondiales et qui ont souvent le plus à gagner de l'amélioration des conditions de production, d'emploi et de commerce. L'intensification durable est au cœur du programme FFM. Il s'agit d'augmenter la production tout en minimisant les impacts négatifs sur le climat, les écosystèmes et l'environnement productif. FFM aborde également les dimensions sociales et économiques de la durabilité, y compris les moyens de subsistance, la viabilité économique, la justice sociale et l'inclusivité.

FIT FOR MARKET: RENFORCEMENT DES SYSTEMS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DU SECTEUR HORTICOLE ACP (FFM-SPS)

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS AU 29 FÉVRIER 2020

En date du 29 février 2020, le COLEACP a reçu et analysé 53 demandes d'intervention de la part d'autorités publiques issues de 28 pays ACP dans le cadre du programme FFM SPS. L'intensité des demandes d'appui de la part des autorités compétentes s'explique par les défis que celles-ci rencontrent dans le cadre de la mise en conformité suite au renforcement des règles phytosanitaires dans le cadre de la nouvelle règlementation européenne relative à la santé des plantes EU 2016/2031 (et l'actuelle directive CE 2000/29) qui impose des exigences accrues aux services d'inspection et aux organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) des pays ACP ainsi que la perte considérable de produits de protection des plantes (PPP) suite à l'évolution du cadre règlementaire (CE 1107/2009), affectant la viabilité et la compétitivité de certaines exportations ACP, aggravant les problèmes phytosanitaires et entraînant le non-respect des limites maximales de résidus (LMR) de l'UE.

22 protocoles d'entente ont été construits (21 autres protocoles d'entente étant toujours en co-construction avec les autorités compétentes) et la mise en œuvre des plans d'actions afférents est en cours via l'organisation de 89 activités de renforcement des capacités (assistance technique, formations sur site, formations collectives) – 145 actions en tout. Dans ce contexte, et au vu d'actions urgentes à entreprendre sur certains sujets et couples filières- pays, les activités mises en œuvre depuis le démarrage du programme FFM SPS comprennent :

- information et sensibilisation des autorités ACP compétentes, notamment par l'organisation de deux ateliers lors de la Convention international de la protection des végétaux (CIPV) à Rome en mai 2019, complétés par des missions bilatérales ;
- démarrage de la mise en œuvre de plans d'action avec les autorités compétentes, notamment dans le cadre de la préparation des dossiers nécessaires à soumettre à l'UE dans le contexte de l'évolution de la réglementation SPS sur certaines filières comme les filières mangue et capsicum. Des guides pratiques pour la préparation des dossiers SPS ont été préparés ;
- conception et développement de nouveaux contenus pédagogiques en santé végétale, en collaboration avec la CIPV ;
- consolidation d'outils de diagnostics des systèmes SPS et de priorisation d'investissements et d'actions à entreprendre dans le domaine ;
- renforcement des capacités des experts ACP, en particulier sur l'impact potentiel des développements réglementaires européens ;
- préparation d'essais de production dans le cadre de la définition de protocoles de production durable de fruits et légumes adaptés aux exigences du marché ;
- des formations régionales ont été organisées en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est sur l'analyse des risques phytosanitaires (ARP) et sur les certificats phytosanitaires et déclarations additionnelles ;
- appui à la gestion des situations d'urgence SPS : assistance technique auprès des autorités compétentes et ateliers de mobilisation des filières pour la préparation d'audits de l'OAV prévus ou en cours.

Démarré le 1er janvier 2019, le taux d'exécution budgétaire du programme FFM SPS à fin février 2020 est de 13.8%, après écoulement de 29% du temps de mise en œuvre. L'ensemble des ressources financières disponibles sous le programme FFM SPS sont déjà engagées.

FFM et FFM SPS font partie du programme indicatif intra-ACP (2014-2020) de coopération entre l'Union européenne et le Groupe des États ACP, financé par le 11ème Fonds européen de développement, dans le domaine de l'appui aux politiques à moyen et long terme pour renforcer les capacités productives, encourager l'innovation et améliorer la viabilité et la compétitivité du secteur privé.

GROWING PEOPLE

COLEACP
Belgique - Rue du Trône, 130 B-1050 Bruxelles | Tél : +32 (02) 508 10 90
France - Rue de la corderie, 5 - Centra 342 - 94586 Rungis Cedex | Tél : +33 (0)1 41 80 02 10
network@coleacp.org | www.coleacp.org